



" MAXIMISER LA QUALITÉ DE VIE DES RÉSIDENTS DE LA RÉGION "

Déclaration des Droits des Consommateurs et des Responsabilités

En Mars 1998, la Commission Consultative en matière de Protection des Consommateurs et de la Qualité dans L'Industrie des Soins de Santé a publié son rapport final, qui comprend la Déclaration des Droits des Consommateurs et des Responsabilités. La Commission a été nommée par le Président Bill Clinton, et co-présidée par Mme Donna Shalala, Secrétaire du Département de la Santé et des Services Humains.

Le but de la Déclaration des Droits est :

- Pour renforcer la confiance du consommateur dans le système de soins de santé, en faisant en sorte qu'il soit facile pour les consommateurs de participer activement à leurs propres soins de santé.
- De soutenir vigoureusement l'importance d'un bon fournisseur de soins de santé et d'une bonne relation de fournisseur et patient.
- À souligner et appuyer l'importance des rôle du consommateur en veillant à ce qu'ils ont des droits et des responsabilités à l'égard d'amélioration de la santé.

La section suivante, Déclaration des Droits des Consommateurs, a été mise au point par le gouvernement fédéral. Cela a été utilisé comme une base pour de nombreux régimes de soins de santé, y compris le gouvernement fédéral parrainé par le gouvernement et plans de santé.

Déclaration des Droits des Consommateurs

I. Divulgateion d'Informations

Vous avez le droit de recevoir l'information précise et facilement compris sur votre plan de santé, des professionnels des soins de santé, et des établissements de santé. Si vous parlez une autre langue, ou vous avez un handicap physique ou mental, ou simplement ne pas comprendre quelque chose, une aide sera fournie pour que vous puissiez prendre des décisions éclairées en matière de soins de santé.

II. Choix de Fournisseurs et des Plans

Vous avez le droit à un choix de fournisseurs de soins de santé qui est suffisant pour vous permettre d'accéder aux soins de sante de qualité appropriée.

III. L'accès aux Services d'Urgence

141 Corliss Lane
Colebrook NH 03576
Téléphone : (603) 237-8336 Télécopieur : (603) 237-4467
Www.indianstream.org

Si vous avez une douleur, une blessure ou maladie soudaine qui vous persuade que votre santé est gravement menacée, vous avez le droit de recevoir des services d'urgence de dépistage et de stabilisation où et quand nécessaire, sans autorisation préalable ou une pénalité financière.

IV. La Participation aux Décisions de Traitement

Vous avez le droit de connaître toutes vos options de traitement et de participer aux décisions relatives à vos soins. Les parents, les tuteurs, les membres de la famille, ou d'autres personnes que vous désignez peuvent vous représenter si vous ne pouvez pas prendre vos propres décisions.

V. Respect et Non-discrimination

Vous avez le droit aux soins prévenants, respectueux et non discriminatoires de vos médecins, représentants de régime de santé, et d'autres fournisseurs de soins de santé.

VI. La Confidentialité de l'Information sur la Santé

Vous avez le droit de parler en toute confiance avec les fournisseurs de soins de santé et d'avoir vos informations de santé protégées. Vous avez également le droit d'examiner et de copier votre propre dossier médical et de demander que votre médecin modifie votre dossier, si ce n'est pas précis, pertinents, ou complet.

VII. Les Plaintes et les Appels

Vous avez le droit à un règlement équitable, rapide et une analyse objective de toute plainte que vous avez contre votre plan de santé, médecins, hôpitaux ou d'autres professionnels de la sante. Cela comprend les temps d'attente, les heures de fonctionnement se plaint la conduite du personnel soignant et l'adéquation des établissements de santé.

Responsabilités du Consommateur

En plus de retracer les droits des consommateurs pour les soins de santé, le Conseil Consultatif sur la Protection des Consommateurs et de la Qualité dans l'Industrie des Soins de Santé a également défini des directives concernant les responsabilités que le consommateur a en ce qui concerne leurs propres soins de santé. Les responsabilités énoncées sont la façon dont le consommateur peut fonctionner conjointement avec le fournisseur de soins de santé pour atteindre les meilleurs résultats de sante de qualité.

- Assumer la responsabilité de maximisation des habitudes saines, comme exercice, pas fumé, et une alimentation saine.
- S'impliquer dans les décisions en sante spécifiques.

" MAXIMISER LA QUALITÉ DE VIE DES RÉSIDENTS DE LA RÉGION "

- Travailler en collaboration avec des fournisseurs de soins dans l'élaboration et l'exécution de plans de traitement de convenu.
- Communiquer des renseignements pertinents et de communiquer clairement les désirs et les besoins.
- Utiliser des processus plaints et d'appel interne du plan de la santé pour répondre aux préoccupations qui peuvent survenir.
- Éviter de propager sciemment la maladie.
- Reconnaître la réalité des risques et les limites de la science des soins médicaux et la faillibilité humaine du professionnel de la santé.
- Être conscient de l'obligation du fournisseur de soins est raisonnablement efficace et équitable des soins aux autres patients et la communauté.
- Devenir bien informer au sujet de sa couverture sante et les options de plan sante (lorsque disponible) y compris les règles tout couverts d'avantages, limites et exclusions concernant l'utilisation de l'information, et le processus de faire appel des décisions couverture.
- Montrer du respect pour les autres patients et les soignants.
- Faire un effort de bonne foi pour répondre aux obligations financières.
- Respecter les procédures administratives et opérationnelles des plans de santé et les fournisseurs de soins de santé.
- Rapport des actes fautifs et fraudes aux autorités juridiques ou de ressource appropriées.